



Commune d'Abriès-Ristolas



Réunion du Conseil Municipal Séance du 30 juillet 2019 Compte-Rendu des débats

L'an deux mille dix-neuf, le 30 juillet à 18h30, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle Abriès-Ristolas.

Date de convocation : 24 juillet 2019

Étaient présents: Jacques BONNARDEL, Christian LAURENS, Emmanuel MIEGGE, Christian ANDRES, , Florent BUES, Cristel FRANCESCHI, Robert BOURCIER, Séverine BUES, Nicolas TENOUX, Martine GROSPELLIER:

Étaient absents excusés :

Francis PIN : pouvoir à Robert BOURCIER
Eric DUCHENNE : Pouvoir à Séverine BUES
Olivier BACQUART : pouvoir à Cristel FRANCESCHI
Marie-José NOUHAUD : pouvoir à Christian LAURENS
Magali GARNIER : pouvoir à Emmanuel MIEGGE.
Vanessa DEVELAY
Philippe DI MARCO

Secrétaire de séance : Emmanuel MIEGGE

Compte rendu des débats du Conseil Municipal du 14 juin 2019 :
Approuvé à l'unanimité (message du 31 juillet 2019).

Ajout et retrait de points à l'ordre du jour :

Ajouts proposés :

- Arrêté municipal autorisant le Club Alpin Français de faire un captage d'eau potable pour le Refuge du Viso (régularisation).
- Dissolution du Budget Annexe de l'Eau Potable au 31/12/2019 (formalité administrative).
- Adhésion de la commune nouvelle Abriès-Ristolas à la CNAS (formalité administrative)..

Ajouts approuvés à l'unanimité.

Retraits proposés :

- Attribution subvention au Festival Jazz and Cheese (attente informations complémentaires).
- Révision du Plan Local d'Urbanisme : à voir d'abord en « questions diverses ».

Retraits approuvés à l'unanimité (15 voix pour).

Note : Monsieur Bob Christoph qui avait été invité à rencontrer le conseil municipal ce soir au sujet de son commerce de boulangerie/supérette ne s'est pas présenté (excusé après le conseil) : il sera invité lors du prochain conseil municipal.



Commune d'Abriès-Ristolas



DELIBERATIONS

1. Autorisation donnée au Maire pour participer au groupement de commande des repas de la cantine et de signer les conventions correspondantes

Le Maire informe le conseil de l'appel d'offre en cours pour l'attribution du marché de repas de la cantine pour l'année scolaire 2019/2020 (groupement de commande avec d'autres communes du Queyras) et demande l'autorisation de signer les conventions correspondantes.

Vote : approuvé à l'unanimité (15 voix).

2. Organisation des transports scolaires

Afin de programmer les transports scolaires (école maternelle et école élémentaire) pour la rentrée 2019, deux votes du conseil municipal sont organisés:

Mise en place d'une navette scolaire intra-communale aller-retour sur le territoire de la Commune nouvelle Abriès-Ristolas.

Vote : 1 blanc, 2 non, 12 oui.

Cette navette intra-communale sera donc mise en place pour la rentrée 2019.

Mise en place d'une navette scolaire extra-communale entre Abriès-Ristolas et Aiguilles (école).

Vote : 2 blanc, 9 non, 4 oui

Pas de navette extra-communale à la rentrée 2019.

3. Conventions de pâturages dans les forêts communales gérées par l'Office National des Forêts (ONF)

Il est confirmé que tout pâturage en forêt communale sous régime forestier (ONF) doit être formalisé par une convention tripartite (commune, ONF et groupement pastoral) : ces conventions permettent de fixer les conditions de pâturages (parcelles, durée et spécifications) ainsi qu'une rémunération pour la Commune.

Le Maire propose de confier à l'ONF la préparation de ces conventions selon le devis proposé par l'ONF soit :

- 7 conventions existantes sur Abriès à renouveler.
- 5 nouvelles conventions sur Ristolas à rédiger.

Les prix ONF de rédaction sont de 100 € HT à 200 € HT selon le nombre et l'étendue de la convention à rédiger.

Vote : approuvé à l'unanimité (15 voix).

4. Motion pour le maintien de la Trésorerie de Guillestre:

Le Maire rappelle que la Trésorerie de Château Ville Vieille a fermé voici deux ans malgré la forte opposition des communes du Queyras : la fermeture annoncée de la Trésorerie de Guillestre est une est en totale contradiction avec le discours de l'Etat qui prône le maintien des services publics et des services de proximité, va être une charge supplémentaire non compensée pour la commune et une contrainte supplémentaire pour la population. En effet, cette suppression aura pour effet de transférer à Gap ou Briançon, les services aux particuliers et à Embrun les services aux collectivités locales. Quant aux permanences annoncées à la MSAP d'Aiguilles, l'expérience menée, dans le cadre de la fermeture de la Trésorerie de Château-Ville-Vieille, avec des permanences assurées à la MSAP



Commune d'Abriès-Ristolas



d'Aiguilles, ont montré les inefficacité (permanences supprimées et aléatoires, services réduits, pas de possibilité de paiement, etc.,...).

En conséquence, le Maire propose de voter la motion rédigée avec les autres communes du Département et l'AMF contre la fermeture de la Trésorerie de Guillestre.

Vote : approuvé à l'unanimité (15 voix).

5. Vente terrains communaux à La Garcine

Trois parcelles, récupérées sur les délaissés de voirie autour des Gites Hannibal sont mises en vente par la Commune et deux propositions ont été reçues en mairie :

Le maire demande l'accord du conseil pour réaliser la vente des deux parcelles comme suit :

- Parcelle AD317 : 125 m² : 15 000 € : Vente à la famille Willemsee déjà propriétaire du chalet situé sur les parcelles voisines AD 262/283. Servitude à instaurer pour le passage des réseaux.
- Parcelle AD318 : 380 m² : 45 600 € : Vente à la famille Aufort. Servitude à instaurer pour le passage des réseaux.

Les frais seront à charge de l'acheteur.

Le maire demande également l'accord de principe du conseil sur le prix proposé de la troisième parcelle (AD319 : 478 m²) : 52 600 €. Une servitude sera également instaurée pour le passage des réseaux.

Vote : approuvé à l'unanimité (15 voix).

6. Ecole du Paysage de Marseille

Le maire rappelle les relations privilégiées entre le Queyras et l'Ecole du Paysage de Marseille qui mène depuis plusieurs années des études avec ses étudiants sur le Queyras (Ceillac, Chateau-Ville-Vieille, ...) sous la responsabilité du professeur Remi Duthoit qui siège au Conseil Scientifique du Parc du Queyras.

L'Ecole du Paysage souhaite pérenniser sur plusieurs années ses actions sur le Queyras et plus particulièrement sur le Pas de l'Ours qui est un objet d'étude important pour le Haut-Guil avec la remise en état des zones de Chabataron et du Plan du Malrif.

A ce titre, une convention associant l'Ecole du Paysage, les Communes d'Abriès-Ristolas et d'Aiguilles, le Parc du Queyras et le Parc des Ecrins ainsi que le Département des Hautes -Alpes est proposée avec des participations financières annuelles (1500 € pour les communes).

Le premier séjour des étudiants sur la commune est prévu en septembre 2019.

Le Maire demande l'accord du conseil pour signer la convention et accorder une première subvention de 1500 € pour l'année 2019.

Vote : approuvé à l'unanimité (15 voix).

7. Décisions modificatives

Transfert d'écritures budgétaires pour financer les opérations suivantes urgentes :

- Achat d'un nettoyeur haute pression,
- Achat de tuyaux d'évacuation pour travaux de pistes,
- Réparation de l'étrave du tracteur de déneigement de Ristolas,
- Réparation de la toiture de l'ancienne cabane des douanes située sur la route du Viso au lieu-dit « bergerie sous roche ».

Vote : approuvé à l'unanimité (15 voix).



Commune d'Abriès-Ristolas



8. Dissolution du Budget de l'Eau potable

En accord avec la Direction Départementale des Finances Publiques, à partir du 1^{er} janvier 2020, le budget de l'eau sera inclus comme sous-budget dans le Budget Principal. Il est donc requis de dissoudre au 31 décembre 2019 le budget annexe de l'eau existant et le maire propose de voter cette dissolution.

Vote : approuvé à l'unanimité (15 voix).

9. Captage d'eau pour le Refuge du Viso

Lors de la préparation des autorisations pour la mise en place d'une micro-turbine hydroélectrique sur le captage d'eau potable du Refuge du Viso (géré par le Club Alpin Français) afin de rendre le refuge autonome en énergie renouvelable, il a été constaté que le captage n'avait pas été formellement déclaré en Préfecture. Le maire propose de régulariser ce captage en menant les formalités administratives requises.

Vote : approuvé à l'unanimité (15 voix).

10. Adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Il est rappelé que les deux communes historiques d'Abriès et de Ristolas étaient adhérentes au CNAS (association loi 1901 à but non lucratif) afin que leur personnel communal territorial puisse bénéficier d'actions sociales.

La commune nouvelle Abriès-Ristolas doit officiellement adhérer afin que le personnel continue de bénéficier des actions du CNAS.

Le Maire demande donc l'accord du conseil pour faire adhérer la commune nouvelle au CNAS.

Vote : approuvé à l'unanimité (15 voix).

11. Questions diverses :

Carte bleue au nom de la commune nouvelle :

Une carte bleue va être demandée au nom de la commune nouvelle avec un plafond mensuel de 1500 € : elle est destinée à couvrir les achats de proximité (ex : carburant en station-service, achats d'urgence, achats chez les commerçants n'ayant pas de compte avec la mairie, etc...) ainsi que les achats en e-commerce.

Coupes forestières au Bois de la Brune :

Des coupes sont en cours par les exploitants forestiers Ruffoni et S/T Gandelli : compte tenu de la fréquentation touristique importante du Bois de la Brune, on veillera avec l'ONF à la bonne remise en état des pistes et chemins concernés par ces coupes.

Nettoyage de l'Ecole d'Abriès-Ristolas :

Compte tenu de la bonne prestation réalisée par l'entreprise de nettoyage SAPHI pendant la dernière année scolaire, le contrat sera reconduit pour l'année scolaire 2019/2020.

Plan Local d'Urbanisme :

Une modification simplifiée est nécessaire pour relaxer certaines conditions de construction (La Garcine, Val Pré Vert, ...): Contact va être pris avec le Bureau d'Etudes. Des réunions de travail seront organisées en conséquence.



Commune d'Abriès-Ristolas



Campings municipaux :

Divers sujets sont à étudier : cabanes dans les arbres, possibilité de restauration, DSP Délégation de Service Public,

Subventions DETR :

La Préfecture vient de confirmer les deux subventions DETR demandées en 2019

- Travaux Ecole d'Abriès-Ristolas : 30 % accordé pour 40 % demandé
- Etude Plan d'eau de Ristolas : 40 % accordé pour 40 % demandé

Les opérations correspondantes vont être lancées.

Prochain Conseil Municipal :

La date du prochain conseil sera fixée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Signature : Jacques Bonnardel, Maire d'Abriès-Ristolas